

# ANNEXE 4 (1/2) : Restriction par milieu prélevé et par usage selon le niveau de gravité de l'étiage

Usagers		Usages	Ressources concernées		Vigilance	Alertes anticipées		Criticité		
P	E		C	A		Milieux naturels Préciser dans les AC le milieu (ESU/ESO) et les compartiments concernés	Réseau d'alimentation en eau potable			
<b>1 - Irrigation agricole, arrosage, abreuvement des animaux</b>										
x	x	x	x	irrigation agricole des cultures (sauf prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées ** de la ressource en eau en période d'étiage)	ou	oui	Information via communiqué de presse + Information de l'OUGCC en lien avec la chambre d'agriculture ou de la chambre d'agriculture de la Lozère + Toute mesure d'anticipation proposée par l'OUGCC ou la chambre d'agriculture de la Lozère	Interdiction 2 jours / semaine des prélèvements agricoles (excepté pour les secteurs où les tours d'eau sont déjà organisés sur un autre pas de temps, sans passer sous le seuil de 25% du temps ou débit de prélèvement) EIOu Réduction de 30 % en volume ou en temps (de 13h00 à 20h00) EIOu Pour les ASA et structures collectives réduction de 30 % en débit (cf article 16) EIOu Pour les cas particuliers du maraîchage, de l'horticulture et de systèmes d'irrigation localisée (goutte-à-goutte, micro-aspiration) En temps (cf article 17) EIOu Pour les tours d'eau organisés 30 % en débit (tours d'eau organisés) + Toute mesure d'anticipation proposée par l'OUGCC	Interdiction 3,5 jours / semaine des prélèvements agricoles (excepté pour les secteurs où les tours d'eau sont déjà organisés sur un autre pas de temps, sans passer sous le seuil de 30 % du temps ou débit de prélèvement) EIOu Réduction de 50 % en volume ou en temps (de 08h00 à 20h00) EIOu Pour les ASA et structures collectives Réduction de 50 % en débit (cf article 16) EIOu Pour les cas particuliers du maraîchage, de l'horticulture et de systèmes d'irrigation localisée (goutte-à-goutte, micro-aspiration) En temps (cf article 17) EIOu Pour les tours d'eau organisés 50 % en débit + Toute mesure d'anticipation proposée par l'OUGCC	Interdiction des prélèvements Sauf exceptions de restrictions moins strictes prévues dans l'arrêté cadre (cf article 16) + Toute mesure d'anticipation proposée par l'OUGCC
x	x	x	x	Arrosage des jardins potagers (y compris serres non-agricoles)	ou	oui	Information via communiqué de presse	Interdiction de 8h00 à 20h		
x	x	x	x	Arrosage des pelouses, massifs, fleurs, Jardins d'agrément, arrosage des espaces verts, golf particuliers (lots de trancheurs ou jardins remarquables gérés par des collectivités, une liste des sites doit être envoyée au préfet de département avant le 1 <sup>er</sup> juin ***) restrictions applicables aux jardins potagers)	ou	oui	Information via communiqué de presse	Interdiction totale Sauf cas particuliers de plantations d'arbres et estuades de moins de 3 ans - interdiction de 8h00 à 20h00 et arrosages limités à 2 fois par semaine de 20h00 à 8h00, sous réserve de restrictions plus strictes nécessaires pour l'alimentation en eau potable)		
x	x	x	x	Arrosage des terrains de camping aires d'équitation, écuries, centres équestres, hippodromes, circuits motocross, circuits VTT)	ou	oui	Information via communiqué de presse	Interdiction totale Sauf pour terrains de sport d'enjeu national ou international (une liste des terrains doit être envoyée au préfet de département avant le 1 <sup>er</sup> juin pour validation***), interdiction de 8h00 à 20h00, arrosage possible de 20h00 à 8h00, sous réserve de par semaine, sous réserve de 20 litres d'eau potable (interdiction totale) + Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pendant la période d'étiage		
x	x	x	x	Arrosage des golf (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	ou	oui	Information via communiqué de presse	Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens qui peuvent être arrosés entre 20h00 et 8h00 sauf en cas de pénurie d'eau potable + Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau d'au moins 70 % + Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pendant la période d'étiage		
x	x	x	x	Abreuvement des animaux	ou	oui	Information via communiqué de presse	Pas de limitation sauf arrêté spécifique		
<b>2 - Lavage et nettoyage</b>										
x	x	x	x	Lavage de véhicules et engins terrestres Ou nautiques dans des installations professionnelles	ou	oui	Information via communiqué de presse Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction ou du communiqué de presse	Interdiction totale Sauf impératif sanitaire Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur		
x	x	x	x	Lavage de véhicules et engins nautiques privés chez les particuliers	ou	oui	Information via communiqué de presse	Interdiction totale Sauf impératif sanitaire		